



ACADÉMIE NATIONALE DE PHARMACIE

SANTÉ PUBLIQUE - MÉDICAMENT - PRODUITS DE SANTÉ - BIOLOGIE - SANTÉ ET ENVIRONNEMENT

*Fondée le 3 août 1803 sous le nom de Société de Pharmacie de Paris
Reconnue d'utilité publique le 5 octobre 1877 par décret présidentiel*

Dons et legs à l'Académie nationale de Pharmacie

L'Académie nationale de Pharmacie, force de proposition au service des **patients**, des **professionnels de santé** et des **Pouvoirs publics**, agit en toute **indépendance** à travers ses prises de positions et recommandations dans ses domaines de compétence : santé publique, médicaments, produits de santé, biologie, santé et environnement.

Soutenir son action et ses travaux

Si telle est votre volonté, vous pouvez **transmettre** des **biens mobiliers** ou **immobiliers** à l'Académie nationale de Pharmacie, reconnue d'Utilité Publique depuis 1877 et habilitée à les recevoir, et ainsi soutenir son action pour qu'elle puisse remplir ses missions pour le bien de notre société.

Plusieurs choix s'offrent à vous pour les transmettre : le **legs**, la **donation** ou le **contrat d'assurance vie**.

○ **Legs**

En transmettant vos biens par testament à l'Académie nationale de Pharmacie, votre volonté est de soutenir son action tout en conservant votre bien jusqu'à la fin de votre vie.

○ **Donation**

En choisissant de transmettre un bien de façon irrévocable à l'Académie nationale de Pharmacie, votre volonté est de soutenir immédiatement son action.

Votre donation vous donne droit à un *avantage fiscal* en termes de réduction d'impôts.

Avantages Fiscaux pour les Particuliers :

Réduction d'impôt de 66 % du montant du versement d'un don dans la limite de 20 % du revenu imposable, avec possibilité d'étaler sur cinq ans lorsque le plafond est atteint, selon l'*article 200* du *Code général des impôts*.

Pour les personnes assujetties à l'impôt sur la fortune (ISF) cette déduction est de 75 % du don dans la limite de 50 000 €.

Avantages Fiscaux pour les Professionnels :

Réduction d'impôt de 60 % du montant des dons dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires avec possibilité de report sur cinq exercices en cas de situation déficitaire selon l'*article 238 bis* du *Code général des impôts*.

○ **Assurance vie**

En choisissant de désigner l'Académie nationale de Pharmacie comme bénéficiaire de votre contrat d'assurance vie, votre volonté est de soutenir ultérieurement son action. Vous constituez ainsi une épargne dont vous êtes libre d'en disposer en cas de besoin jusqu'à la fin de votre vie.

Transparence financière

L'Académie nationale de Pharmacie obéit à des procédures et des contrôles qui garantissent la qualité de sa gestion.

- ✓ La **traçabilité** de vos dons : tout donateur ayant demandé une orientation de son don vers un domaine précis (Activités scientifiques, Relations internationales en particulier la Francophonie, Annales pharmaceutiques françaises, Prix de Notoriété ou de Recherche,...) peut connaître l'affectation qui en a été faite ;
- ✓ L'**accessibilité des comptes** à l'ensemble de ses donateurs et partenaires ;
- ✓ La mise à disposition des **travaux académiques annuels** ;
- ✓ Le suivi des comptes par un **Expert-comptable** ;
- ✓ Le contrôle d'un **Commissaire aux comptes** qui certifie les comptes chaque année ;
- ✓ La transmission des travaux académiques et du bilan financier à nos **trois ministères de tutelle** (Intérieur, en charge de la Santé et en charge de l'Enseignement supérieur et de la Recherche).

Contact

Pour de plus amples informations, vous pouvez vous adresser au Secrétaire général de l'Académie :

4 avenue de l'Observatoire, 75270 Paris Cedex 06
Tél : +33 (0)1 43 25 54 49 - Fax : +33 (0)1 43 29 45 85
courriel : info@acadpharm.org
Site Internet : www.acadpharm.org

En savoir plus

Statuts : http://www.acadpharm.org/institution/html.php?zn=20&lang=fr&rub=14&id=&id_doc=5

Règlement intérieur : http://www.acadpharm.org/institution/html.php?zn=20&lang=fr&rub=15&id=&id_doc=4

Force de proposition : http://www.acadpharm.org/dos_public/2012_03_30_Force_de_proposition_SG_JPC.pdf

Avis et Recommandations : <http://www.acadpharm.org/publications/index.php?zn=40&lang=fr&rub=23&id=>

Prix : <http://www.acadpharm.org/prix/index.php?zn=50&lang=fr&id=>